

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance en date du 22 octobre 2025, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion d'un déménagement pour les besoins de l'immeuble numéro 32, rue du Nord à Helmsange:

Stationnement interdit

Le stationnement est interdit le vendredi 31 octobre 2025 de 08.00 heures jusqu'à 18.00 heures, dans la rue du Nord, des deux côtés, sur le tronçon longeant l'immeuble numéro 32, sur une longueur de 35 mètres, excepté pour les véhicules en relation avec le déménagement.

Priorité à la circulation venant en sens inverse (signal B,5)

Le vendredi 31 octobre 2025 de 08.00 heures jusqu'à 18.00 heures, selon les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée sur le tronçon de la rue du Nord, longeant la maison numéro 32 ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs circulant du côté des maisons avec **numéros pairs** doivent céder le passage à ceux qui viennent en sens inverse et il leur est interdit de s'engager dans le passage étroit tant qu'il n'est pas possible de traverser ledit passage sans obliger les conducteurs venant en sens inverse à s'arrêter.

Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse (signal B,6)

Le vendredi 31 octobre 2025 de 08.00 heures jusqu'à 18.00 heures, selon les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée sur le tronçon de la rue du Nord, longeant la maison numéro 32 ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs circulant du côté des maisons avec **numéros impairs** ont la priorité de passage par rapport aux conducteurs venant en sens inverse.

Walferdange, le 23 octobre 2025.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber